

## FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION ASBL

## DEMANDE/REACTIVATION LICENCE COMPETITEUR

1 àre effiliation

	rere animation		alalion	INALALION SYNCI	ironisee	
	Ré affiliation	w	/ater-Polo	Plongeon		
	N° lic: Licence bis	М	asters	Eau Libre		
	MPLETEMENT ET LISIBLEMENT, MERC	;ı				
DONNEES P	ERSONNELLES		<u> </u>			
NOM			PRENOM			
DATE DE NAISSANCE			NATIONALI	TE	SEXE	
CLUB			NUMERO CONTACT			
ADRESSE POST	ALE					
LOCALITE			CODE POSTAL			
EMAIL						
AUTORISATION TITULAIRE			AUTORISATION CLUB			
des statuts et d documents son	e signature, je déclare avoir pris conr u règlement d'ordre intérieur de la F ut disponibles auprès du responsable ernet de la FFBN (www.ffbn.be)	Signat	ure du Secrétaire Gén	néral/Président d	club	
DATE ET SIGNA	TURE					
	Pour les mineurs, signature du représ	entant légal			Cachet du ce	arcle
	Tour les mineurs, signature du repres	critarit iogai.			Cachet du ce	TOIC
PARTIE A F	AIRE REMPLIR PAR LE ME	DECIN				
Sur foi de l'exar	men médical de ce jour je soussigné			certifie que		
ne présente pas	s de contre-indication à la pratique du	ı/de la				
CACHET			DATE ET SIGNATURE			
La cartificat mádica	l est obligatoire pour tous les membres licencié	ás «compátito»	rewat dait âtra	ranouvalá avant la 10 dácas	mbre de chaque ann	
Lo oci illicat illeultal	i coi obrigatori e pour tous les internbres litterité	,, «compenieu	et aon ene	Torrouvere availtie to decel	nore de chaque allif	· ·

Le certificat médical est obligatoire pour tous les membres licenciés «compétiteurs» et doit être renouvelé avant le 10 décembre de chaque année. Le certificat médical devra être daté entre le 1 août et le 30 novembre 2017 afin de réactiver la licence pour l'année civile 2018.

Le membre licencié (ainsi que leurs représentants légaux le cas échéant) reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté Française du 20/10/2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de la FFBN et le règlement de procédure de la CIDD, instance disciplinaire en matière de violation des règles antidopage, à laquelle la FFBN est affiliée.

Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté Française du 20/11/2011 et le règlement antidopage de la FFBN, soient portées devant la CIDD, seule instance disciplinaire compétente à leur égard.

La liste de produits et méthodes interdits en matière de dopage ainsi que le règlement de procédure de la CIDD sont consultables et téléchargeables sur le site de la FFBN. A charge pour les cercles membres effectifs de communiquer l'information à leurs membres.





n° d'entreprise 417958251 Siège et secrétariat Rue du poirier 226 6061 Montignies-sur-Sambre



